

Gebafonds Fonds paritaire pour les échafaudeurs suisses	Cours bénéficiant d'une contribution financière «Formation professionnelle dans le secteur de l'échafaudage» selon le règlement d'exécution du Gebafonds, art. 5, «Perfectionnement dans la construction d'échafaudage»	Valable dès le 1 ^{er} juillet 2023 Décision de la CPP du 12.10.2023
---	---	---

Nom Thème du cours	Spécification	Indemnité en CHF	Remarques
Cours pour lesquels les frais de cours, la perte de gain et les autres frais sont indemnisés (Exceptions: voir cours/indemnisations plus bas dans la liste)			
Formation professionnelle (cours d'hiver)	Formation de base et continue en montage d'échafaudages		Selon programme annuel de cours de formation professionnelle pour les échafaudeurs: www.sguv.ch
Cours pour lesquels les frais de cours et les autres frais sont indemnisés (pas la perte de gain) Les autres frais ne sont pas indemnisés dans le cas des cours internes et des cours de langue			
EPI antichute (droit dès le 1^{er} jour de travail)	Équipement de protection individuelle contre les chutes lors du montage d'échafaudages	Frais du cours max. 400.00 par participant Si plusieurs participants aux cours internes, frais effectifs du cours par participant ayant droit au Gebafonds, max. 400.00 par participant	Selon programme annuel de formation professionnelle pour les échafaudeurs (www.sguv.ch). Pour les cours internes et/ou les cours d'autres prestataires, le contenu de la formation est vérifié quant aux exigences et à l'équivalence (président et vice-président CPP). La demande sera approuvée le cas échéant.
Cours de base échafaudages modulaires	Connaissance de base théoriques et pratiques dans la gestion des échafaudages modulaires (montage conforme des pontages, échafaudage de surface, tunnels de protection, échafaudages roulants, d'apprentissage et portage)	Frais du cours max. 720.00 par participant	Selon programme annuel de formation professionnelle pour les échafaudeurs (www.sguv.ch) Pour les cours internes et/ou les cours d'autres prestataires, le contenu de la formation est vérifié quant aux exigences et à l'équivalence (président et vice-président CPP). La demande sera approuvée le cas échéant.
Cours de langue	Cours en allemand ou en français sur place pour travailleurs de langue étrangère	80 % des frais du cours max. 400.00 par personne et par semestre	Institut de langues reconnu ou cours organisés à titre paritaire
Cours pour lesquels un forfait est versé (pas d'indemnisation en sus de la perte de gain et des autres frais) (Exception: si les frais de cours sont inférieurs au forfait, seuls les frais effectifs seront indemnisés)			
Chef de chantier échafaudage	1. Cours de théorie chef de chantier Polybat 2. Cours 2.1 Statique dans la construction d'échafaudages 3. Cours 2.2 Échafaudage modulaire 4. Cours 2.3 Toiture provisoire	750.00 750.00 750.00 750.00	Chaque cours sera rémunéré après la réussite de l'examen (sur présentation du certificat ou du diplôme «chef de chantier Polybat»)

Nom Thème du cours	Spécification	Indemnité en CHF	Remarques
Chef d'équipe échafaudage	Technique spécialisée 1.1 Échafaudage Chef d'équipe Polybat Participation à tous les cours Organisation des chantiers Orientation clients Gestion du matériel Gestion du personnel 1	1000.00 2000.00	Le cours sera payé après la réussite de l'examen final (sur présentation du certificat) L'indemnité sera versée après réception du diplôme «chef d'équipe Polybat»
Cours de sécurité CFF	Installation sûre d'échafaudages sur des sites des chemins de fer	250.00	Par personne et cours
Cours de conduite de chariots élévateurs	Cours de sécurité pour la conduite et l'utilisation de chariots élévateurs	200.00	Avoir réussi l'examen (contre preuve); formateurs reconnus par la SUVA
Plateformes élévatrices mobiles	Cours de sécurité pour l'utilisation de plateformes élévatrices mobiles	250.00	Avoir réussi l'examen (contre preuve); formateurs reconnus par la SUVA
Élingage des charges (droit dès le 1^{er} jour de travail)	Règles et devoirs liés à l'élingage des charges	250.00	Avoir réussi l'examen (contre preuve); formateurs reconnus par la SUVA
Cours sur la sécurité en hauteur	Connaissance des procédures assurant la sécurité des travaux en hauteur, organisation d'opérations de sauvetage	250.00	Avoir réussi l'examen (contre preuve); formateurs reconnus par la SUVA
Spécialiste des travaux sur corde, cordiste niveau 1	Le cours «spécialiste des travaux sur corde/cordiste niveau 1» est un cours pilote sur les techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes). La formation s'adresse à quiconque aimerait suivre une formation continue sur les équipements de protection individuelle contre les chutes dans le secteur du montage d'échafaudage de façade.	1500.00	
Grutier	Cours de base pour grutier - par jour de cours - maximum pour la formation	200.00 800.00	Avoir réussi l'examen (contre preuve); formateurs reconnus par la SUVA
Permis de conduire C/C1	Camion-école avec diplôme C/C1	800.00	Avoir réussi l'examen (contre preuve)
Certificat de capacité OACP/ Formation continue OACP	Certificat de capacité pour chauffeurs de camions, catégories C/C1	800.00	Certificat pour nouveau conducteur: copie du certificat de capacité OACP Certificat en cas de formation continue OACP: 5 attestations de cours ASA plus une copie du certificat de capacité
Cours dispensé au sein de l'entreprise (Les cours EPI contre les chutes et sur l'élingage des charges n'étant pas concernés)	Divers cours, moyennant le respect des conditions suivantes: - appel d'offres (public) - règlement sur la formation dûment approuvé - programme de formation approuvé	Indemnité selon les forfaits en vigueur, jusqu'à concurrence des frais effectifs du cours Décision du président et du vice-président En cas de désaccord: décision de la CPP	Une demande de subvention doit être remise à l'avance à la commission professionnelle paritaire (CPP), via le Gebafonds. Les demandes de subvention soumises ultérieurement ou avec du retard seront refusées.

Administration

1. Demandes de contribution

Veillez utiliser pour vos demandes de contribution le formulaire «Gebafonds / contribution professionnelle, demande de contribution I».

2. Annexes aux demandes

- a. Formulaire «Gebafonds / contribution professionnelle, demande de contribution I»
- b. Copie de la facture de cours, de la preuve de paiement ou de la quittance
- c. Copie du diplôme, du permis, de l'attestation du cours ou de l'examen final
- d. Bulletin de versement

3. Délai

Les documents doivent parvenir au Gebafonds **au plus tard dans les six mois** qui suivent la fin du cours, de la formation, de l'examen ou de la remise du diplôme. Après ce délai, la demande sera rejetée sans être traitée.

4. Adresse

Gebafonds
Fonds paritaire pour les
échafaudeurs suisses
Case postale
8021 Zurich ou par email à: info@gimafonds.ch

5. Contribution maximale

Selon le règlement d'exécution du Gebafonds du 1^{er} juillet 2023 (art. 6.4.1.), la CPP Échafaudeurs a fixé ou confirmé une contribution maximale par travailleur et par année de Fr. 4000.-, lors de sa séance du 12 octobre 2023.

6. Renseignements

- a. sekretariat@squv.ch
- b. info@gimafonds.ch

7. Formalités

Le présent document a été traité et adopté à la séance de la CPP Échafaudeurs du 12 octobre 2023. Il est entré en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2023. Les demandes parvenues à partir de cette date seront examinées selon le présent document.

Soleure, le 12.10.2023